



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 JANVIER 2022

DATE DE CONVOCATION

21 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **27 janvier** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)) ([pouvoir de M. Vincent DANCOURT](#)), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT ([arrivé à 19h29](#)) ([pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI](#)), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE ([suppléant de M. Simon GEVREY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)).

Étaient excusés :

M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)), Mme Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Guy MORELLE](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI ([pouvoir à M. Vincent DANCOURT](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Claude VERDREAU](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), M. Simon GEVREY ([suppléé par M. Laurent FAIVRE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

27/01/2022/07

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 27
VOTANTS : 34

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or pour le développement des actions Prestations de Services JEUNES

Il est rappelé qu'à la suite de la validation du projet Prestations de Service JEUNES (PS JEUNES) en Conseil Communautaire du 20 mai 2021, la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or (CAF 21) a apporté son soutien au financement de postes pour 1,2 Équivalent Temps Plein (ETP).

Afin de développer les actions proposées dans le cadre de ce projet destiné à la jeunesse, un investissement en équipements, notamment numériques est nécessaire.

Il se présente comme suit :

- le dispositif itinérant ADOMOUV' à travers le territoire doit permettre aux jeunes et aux animateurs un accès à l'information pour créer des projets, rechercher des financements ou encore consulter l'IJ Box (Boîte à outils et ressources en ligne des professionnels de l'information Jeunesse),
- la création d'un Atelier Mini-Fablab dédié à la création numérique (vidéo, objets 3D) qui a pour vocation d'être un espace d'échanges et d'impliquer les jeunes dans la rénovation de jeux de société en collaboration avec la ludothèque, nécessite un équipement de base à étoffer progressivement,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- la présence éducative en ligne d'un animateur via le Promeneur du Net justifiant l'utilisation de supports multimédia type smartphone, ordinateur,
- la prévention de l'usage du numérique, notamment par le biais des Ateliers Jeunes du Conseil Départemental « La Face cachée des réseaux sociaux », doit également se dérouler au sud du territoire.

Un investissement pour du matériel est proposé à hauteur de 2 480,00 € H.T. (deux mille quatre cent quatre-vingts euros) maximum soit :

- 1 600,00 € H.T. (mille six cents euros) pour un ordinateur portable performant permettant de faire du montage vidéo (prise d'image en 4K), de la retouche d'image, de la modélisation 3D,
- 360,00 € H.T. (trois cent soixante euros) pour une imprimante 3D,
- 520,00 € H.T. (cinq cent vingt euros) pour trois smartphones.

Une subvention pourrait être sollicitée à hauteur de 80%, en répondant à l'appel à projet « **Fonds Publics et Territoires-Axe Jeunesse** », soit pour une somme maximale estimée à 2 380,00 euros (deux mille trois cent quatre-vingts euros).

Il est précisé que les dates limite de dépôt des projets sont fixées au 15 janvier ou au 15 mars 2022 (selon les projets) et que la Caisse d'Allocations Familiales ne se positionnera qu'en mars ou en juin 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'équipements ci-dessus présenté dans le cadre du développement des actions Prestations de Services JEUNES,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 80% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or (CAF 21) dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires-Axe Jeunesse »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 28 janvier 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER